AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0751
FR0000050353-FS0475

29 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LISI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mai 2026, la société Brandes Investment Partners, LP[1] (4275 Executive Square, 5th Floor, La Jolla, CA 92037, Delaware, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2026, le seuil de 5% du capital de la société LISI et détenir, pour le compte desdits clients, 2 266 113 actions LISI représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et 3,19% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LISI sur le marché.

[1] Brandes Investment Partners, LP est une « *limited partnership* » de droit de l'Etat du Delaware, dont les deux partners sont Brandes Investment Partners, Inc. (*General Partner*) et Brandes Worldwild Holdings, LP (*Limited Partner*).

[2] Sur la base d'un capital composé de 46 538 313 actions représentant 71 130 608 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.